CLISSON RÉSIDENCE JACQUES BERTRAND

TARIFS 2018

Le prix de la journée est composé d'un tarif d'hébergement (colonne en bleu) et d'un tarif Dépendance « ticket modérateur » (colonne en rose) qui sont fixés annuellement par arrêté de Mr Le Président du Conseil Départemental et voté par le Conseil d'Administration du CCAS.

Pour information, les deux dernières colonnes en vert correspondent aux tarifs globaux journalier et mensuel (base 31 jours) à la charge du résident.

Les tarifs journaliers par personne et par régime, applicables au 1er avril 2018, sont les suivants :

TARIF D'HERBERGEMENT JOURNALIER		(*) TARIF DEPENDANCE		TARIF GLOBAL JOURNALIER	TARIF GLOBAL MENSUEL (pour un mois de 31 jours)
Chambre 1 lit	51.24 €	Ticket modérateur	5.26 €	56.50 €	1751.50 €
Studio	54.77 €		5.72 €	59.88 €	1856.28 €

POUR INFORMATION

TARIF D'HERBERGEMENT JOURNALIER		(*)TARIF DEPENDANCE	
Résident - de 60 ans	69.23 €	GIR 5-6	5.26 €
		GIR 3-4	12.39 €
		GIR 1-2	19.53 €

(*) *L'Ehpad Jacques Bertrand est habilité à recevoir des bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) réservée aux résidents de plus de 60 ans et, le cas échéant, de l'Aide Sociale. Il répond par ailleurs aux normes d'attribution de l'Allocation logement.*

A noter

- *Caution* : Une caution équivalente à 30 jours d'hébergement est demandée lors de l'admission :
  - 1537,20 € pour une chambre 1 lit
  - 1643.10 € pour un studio
- *Réservation de lit* : Application du tarif d'hébergement fixé annuellement par le Président du Conseil Départemental correspondant aux charges journalières de restauration et d'hôtellerie, par jour à compter du 1er jour (pas de facturation de la Dépendance)
- *Règlement* : Les frais d'hébergement sont payables mensuellement à terme à échoir, facture début mois, prélèvement ou encaissement entre le 15 et 20 du mois.
- *En cas d'absence pour convenance personnelle* : Déduction du tarif d'hébergement correspondant à la charge journalière de restauration et d'hôtellerie par jour à compter du 4ème jour (pas de facturation de la Dépendance à compter du 1er jour)
- *En cas d'hospitalisation* : Déduction du tarif d'hébergement du forfait journalier hospitalier en vigueur à compter du 4ème jour (pas de facturation de la Dépendance à compter du 1er jour)

Autres services

- *Abonnement téléphonique* :

  13,00 € TTC par mois
- *Communications téléphoniques* :

  0,10 € HT la minute vers les téléphones fixes, en France

  0,16 € HT la minute vers les téléphones mobiles, en France

  Selon facturation de l'opérateur pour les communications à l'étranger
- *Repas accompagnant* : 10 € (déjeuner du lundi au samedi) / 7 € le dîner
- *Repas dimanche et Jours Fériés* : 12 €
- *Repas festif* : 17 €

Pour tout complément d'informations, le secrétariat de la résidence est à votre disposition au 02.40.54.04.03 ou par courriel : rjb@mairie-clisson.fr du lundi au vendredi de 9h à 16h30